



Information des candidats de Parcoursup sur les données à caractère personnel

En application de l'article 32 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que des données à caractère personnel vous concernant font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par le Président de l'Université Paris II Panthéon-Assas.

Ces données sont collectées dans le but de faciliter l'analyse des candidatures effectuée par les commissions d'examen des vœux des formations suivantes :

- Licence en droit (centre de Paris et centre de Melun)
- Licence en économie gestion (centre de Paris et centre de Melun)
- Licence AES
- Licence en information et communication
- Formation en ingénierie CMI EFiQuaS

dans le strict cadre des modalités et critères d'examen pédagogique des vœux qu'elles ont déterminés.

Les informations recueillies sont conservées pour une durée maximum de deux ans.

Les destinataires de ces données sont les membres des commissions d'examen des vœux et les personnels qui gèrent administrativement Parcoursup.

Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

En application de l'article 40-1 de la loi du 6 janvier 1978, vous avez également la possibilité de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à :

Université Paris II

Parcoursup

391, rue de Vaugirard

75015 Paris